TRACT INFORMATIF : SÉCURITÉ ! SÉCURITÉ ! SÉCURITÉ !

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du marché hebdomadaire, la Zone de secours NAGE prend l'initiative de vous informer.
Nous tenons à vous sensibiliser sur certains points qui ont attiré notre attention et qui méritent votre participation efficace afin d'assurer la sécurité de tous.

1. La voirie

Vous constatez vous-même que, pour effectuer correctement votre travail, la voirie est mise entièrement à votre disposition. Cette occupation de la rue est, évidemment, en contradiction avec un passage facile des véhicules de secours vers les lieux d'intervention.

Nos besoins sont très simples : afin de passer rapidement avec les véhicules, déployer nos tuyaux et nos engins (échelles et élévateurs), nous avons besoin de 4 mètres de largeur sur 4 mètres de haut.
Pour nous, si, dans vos placements, vous respectez ces normes, nous arriverons plus vite à votre secours et à celui de la population.
Pour cela, des normes d'occupation et, par endroit, des marquages ont été placés par les services compétents de la Ville de Namur. Respectez-les !
Il y va de votre sécurité et de celle des autres.

2. Les itinéraires

Vous vous installez tous les samedis à la même place. Vous venez toujours par la même rue et vous essayez de vous garer chaque fois au même endroit. C'est devenu une habitude.
C'est une habitude que nous avons aussi. Nous pénétrons dans Namur par nos itinéraires connus afin de limiter au maximum le temps perdu. Donc, pour nous, le samedi est une situation d'exception. Il nous arrive, dans la précipitation de perdre de vue que le samedi matin, la pénétration au centre-ville doit être corrigée en fonction du marché hebdomadaire. Le temps que l'on s'en aperçoive, nous sommes déjà engagés et il est trop tard. Le résultat est sans pardon : nous perdons du temps et le public ne comprend pas que nous nous sommes fourvoyés dans un mauvais itinéraire.
Avec vos représentants et les responsables du service Domaine public et Sécurité, nous avons optimalisé les parcours afin d'éviter ces changements inhabituels d'itinéraires.
Si vous avez des suggestions d'amélioration à proposer à ce sujet, n'hésitez pas à nous les communiquer.

3. Les véhicules

D'un côté, les normes imposées par les autorités économiques ou de santé publique vous imposent des charrois de plus en plus imposants. Mais les rues et les places de Namur, elles, n'ont pas changé depuis des décennies et ne sont donc pas adaptées à cet agrandissement.

Souvent, un déplacement de quelques mètres du véhicule et de sa remorque dégage la largeur de passage pour les passants, (donc vos clients) et nos véhicules. Merci d'avance d'y penser en arrivant ou d'optimaliser ces placements avec les personnes responsables.
Pour votre facilité aussi, les auvents mécaniques et hydrauliques contribuent à l'amélioration de votre espace de travail. Par des manipulations moins pénibles et plus rapides, vous gagnez aussi sur votre temps de travail. Cette rapidité est souvent ralentie par les accessoires et les marchandises que vous y exposez. En fin de compte, le démontage et le repli de ces infrastructures redevient lent et pénible et ralentit notre progression. Pour les sauvetages, comme chaque minute compte, cela peut se traduire par des décès à l'arrivée.
Le rendement économique doit être assuré comme le travail des secours : il convient d'être pragmatique et d'optimaliser les deux. Pour nous, dans cette matière, vous êtes les plus compétents car vous êtes de bonne foi.

4. Votre matériel

Les installations fournissant de l'énergie sont les premières sources d'accident : brûlures, chocs, lésions, incendies. Au niveau technique, tout doit être en ordre de fonctionnement, c'est-à-dire conforme aux spécifications techniques en vigueur lors de la fabrication de l'outil. Il doit être utilisé comme prescrit par le mode d'emploi. Bricoler, rafistoler, laisser vieillir sans entretien : autant de comportements dangereux qui mènent tôt ou tard à l'accident. Une petite source d'économie engendre alors facilement une catastrophe.
La stabilité des montages : un auvent qui tombe, un échafaudage qui s'effondre, un podium qui casse et c'est l'accident : blessés, responsabilités, jugement. Quelquefois, un léger travail, un léger investissement suffisent à éviter le danger. Par ailleurs, n'hésitez pas à baliser les coins de vos auvents en suspendant un objet visible aux différentes extrémités.

Les contrôles des montages et des appareils sont tout aussi importants que le temps passé au montage. Ces contrôles sont imposés par le règlement communal : ils doivent être effectués chaque année. Certains appareils doivent être vus par des hommes de métier. Vous ne vous voyez pas monter et régler vos freins ou vos ceintures de sécurité vous-mêmes ! Ceci est donc tout aussi valable pour les installations de gaz, d'électricité et de carburant.

L'historique des accidents démontre à suffisance que des négligences dans ce domaine déclenchent des accidents parfois dramatiques.

La sécurité : nous pouvons tous y contribuer.
Les pompiers vous remercient d'y être attentifs.

Le Colonel de la Zone de secours NAGE